

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	17

Vote
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 11 mai à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 6 mai 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 6 mai 2026.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES BOUTET Nadège, BRUNET Laura, DEULCEUX Sandra, GARREAU Sabrina, MARTIN Nadia, NERAUDEAU Delphine, RIGOLLAGE Céline, THIBAUD Stéphanie, TURMEL Claire, MM. BRUN Jérôme, NIEL Maxime, RENAUD Jimmy, ROBIN Clément, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne

Le : 13 MAI 2026

Et publication ou notification le :

13 MAI 2026

Excusé : MM. LE GAL Alain (donne pouvoir à Alain THUÉ), MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn

A été nommé secrétaire : Jérôme BRUN

2026_05_09 – Jurés d'assises 2027

Monsieur le Maire doit procéder publiquement au tirage au sort à partir de la liste électorale d'un nombre de noms triple de celui des jurés.

Pour la commune de Notre Dame de Riez, il y a 2 jurés donc le tirage au sort doit porter sur 6 personnes.

Monsieur le Maire procède au tirage au sort.

Sont désignés :

- 1 – Fabienne RENAUDIN
- 2 – Thierry BARTHOULOT
- 3 – Dominique LARRIGNON
- 4 – Colette BROSSAUD
- 5 – Jean JAVIER
- 6 – Philippe BAILLEUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6, allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : www.telecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 13 MAI 2026

Le Maire,

Hervé BESSONNET



Le Secrétaire de séance,
Jérôme BRUN